



## Couvre feu moselle

-----  
Par clement57

Bonjour,

Je me tourne vers vous car personnes ne réussi à répondre à ma question. ( pas même l'inspection du travail).  
En effet depuis le 02 janvier nous sommes passé en couvre feu à partir de 18h en moselle. toutefois le centre commercial ou je travaille ferme ces portes à 17H30, contre 20 h en temps normal.  
Mon patron nous à informé aujourd'hui que de 17h30 à 20h il prendrait des récup à chacune des salaries. En à t-il le droit?  
par avance merci,